

## ATTESTATION DE CAPACITE

N° 34921

(Rév.:1)

Délivrée en application de l'article R543-99 du Code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-99 du Code de l'Environnement, QUALICLIMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 Août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 Septembre 2013 atteste que l'opérateur :

## M. VIDEAU 206 AVENUE VICTOR HUGO 33110 LE BOUSCAT

## SIRET n°52784677800019

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités suivantes:

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de cinq (5) ans sur la base du programme de certification défini par l'Arrêté du 29 février 2016 modifié par l'Arrêté du 25 juillet 2016 et des conditions générales de services applicables à la demande de délivrance des attestations de capacité à manipuler les fluides frigorigènes.

Validité du : 07/09/2020

Au: 06/09/2025

Fait à Paris,

Le: 28/08/2020

Claude Malley Président de QUALICLIMAFROID



Portée Disponible sur

www.cofrac.fr





Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur www.datafluides.fr

